

# Sporti' CHÂTEAU

**VACANCES D'HIVER 2025** 



## ANIMATION SPORTIVE DU 17 AU 21 FÉVRIER 2025

**DE 9HÀ 16H30** 

6 > 9 ANS / 17 et 18 février

10 > 14 ANS / 20 et 21 février

Gymnase François Adriaenssens, rue de l'Artisanat (Blanchard)

Inscriptions à l'Espace Famille au 03 23 84 86 86 - Place de l'Hôtel de Ville Informations auprès du service Sport-Santé au 06 18 39 08 92











### Sporti'CHÂTEAU, 6-14 ans Hiver - Du 17 au 21 février 2025

#### Qu'est-ce que c'est?

C'est un dispositif mis en place par la Ville de Château-Thierry avec la collaboration des clubs sportifs locaux. Cet évènement permet de découvrir et de s'initier à une multitude d'activités sportives (sports collectifs, de raquettes, d'opposition, de nature, ...) avec des éducateurs sportifs qualfiés.

#### Quand? Pour qui?Âges?

Les 17 et 18 février 2025, de 9h à 16h30 pour les 6-9 ans Les 20 et 21 février 2025, de 9h à 16h30 pour les 10-14 ans

Où? Au gymnase François Adriaenssens, rue de l'Artisanat (Blanchard)

#### **Inscriptions**

Se rendre au service Espace Famille - Hôtel de Ville : **03 23 84 86 86** Informations au service Sport Santé : **06 18 39 08 92** 



## Formulaire d'inscription par enfant à retourner à l'espace famille

Madame, Monsieur:	
Tél. du domicile :	Tél. travail :
Portable(s) des parents :	Autres contacts :
Adresse complète:	École :
E-mail :	
J'autorise la Ville à utiliser cette ad	lresse pour m'informer de l'actualité
J'autorise mon enfant : (Nom, Prénom) :	Né(e) le :
à participer aux activités Sporti'Château ai	insi qu'aux déplacements organisés dans ce cadre.
La Ville de Château-Thierry a l'obligation d	e vous informer de votre intérêt à souscrire un contrat d'assurance
« Responsabilité Civile » et « Individuelle a	accidents corporels » pour votre enfant lors de sa participation à Sporti'Château.
(allergies, traitement médical):  Mon enfant sait nager	r de ses vaccinations. Si besoin, je liste les problèmes de santé de mon enfant  Mon enfant ne sait pas nager
L'accompagnement de l'enfant par une ti de l'enfant que son départ à la fin de l'act	erce personne agée d'au moins 14 ans est exigé tant en ce qui concerne l'arrivée tivité Sporti'Château.
Nom des personnes autorisées à prendi	re en charge l'enfant :
1)2) .	
<ul> <li>Le repas de famille est à prévoir par la</li> <li>Tenue de sport, casquette, chaussures</li> </ul>	famille. propres dans un sac et bouteille d'eau sont exigés pour pratiquer les activités.
	rry et clubs sportifs à utiliser les images prises dans le cadre des activités, sans